

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 avril 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3770-2011.

Hydro-Québec Distribution - Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1.

Lettre de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Disponibilités, demande de contre-interroger le témoin de HQD Monsieur François Robichaud sur son nouveau document B-0116, HQD-7 Document 7, demande de faire témoigner un témoin-expert et demande de traduction.

Chère Consœur,

1. DISPONIBILITÉS

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) informent la Régie qu'elles sont disponibles du 23 avril 2012 au 4 mai 2012 et, de plus qu'elles seraient également disponibles à toute éventuelle autre date que la Régie pourrait fixer entre le 8 mai 2012 et le 31 mai 2012 (sauf le 24 mai 2012 et non le 7 mai 2012).

2. DEMANDE DE CONTRE-INTERROGER LE TÉMOIN DE HQD MONSIEUR FRANÇOIS ROBICHAUD SUR SON NOUVEAU DOCUMENT B-0116, HQD-7 DOCUMENT 7

SÉ-AQLPA demandent respectueusement à la Régie de pouvoir contre-interroger le témoin de HQD Monsieur François Robichaud sur son nouveau document B-0116, HQD-7 Document 7, (déposé le 3 avril 2012, donc après la fin de son témoignage antérieur).

Ce nouveau document soulève en effet différentes questions méthodologiques quant à la mesure des émissions de radiofréquence des compteurs. De plus, Monsieur Robichaud y commente un des deux autres rapports également déposés par HQD après son témoignage (B-0113, HQD-7 Document 7) lequel présente certains résultats différents de ceux du rapport de Monsieur Robichaud.

3. DEMANDE DE FAIRE TÉMOIGNER UN TÉMOIN-EXPERT MÉDECIN ET PROFESSEUR UNIVERSITAIRE ÉMÉRITE

SÉ-AQLPA demandent respectueusement à la Régie de pouvoir faire témoigner un témoin-expert médecin et professeur universitaire émérite sur l'état de la recherche scientifique sur les impacts sur la santé des radiofréquences.

Il s'agit du Dr. David Carpenter, une sommité mondiale dans le domaine, qui est médecin de santé publique, directeur de l'*Institute for Health and the Environment* de l'Université d'Albany NY et professeur à la *School of Public Health* (qu'il a lui-même fondé en 1985) de l'Université d'Albany NY. Le Dr. Carpenter a aussi été directeur des *New York State Department of Health's Wadsworth Research Laboratories*. Il est à noter que le Dr. Carpenter est l'auteur des deux pièces déjà déposées sous les cotes C-SÉ-AQLPA-0040 et 0041, SÉ-AQLPA-5, Documents 7 et 8, lesquels comportent aussi son *curriculum vitae* en date du 20 décembre 2011. Le Dr. Carpenter est de plus l'un des principaux co-auteurs du *BioInitiative Working Group Report* de 2007, ayant revu quelques 2000 études sur les impacts sur la santé des émissions de radiofréquences. Le Dr. Carpenter a à son actif plus de 350 publications.

Par ce témoignage du Dr. David Carpenter et par leurs autres preuves testimoniales et documentaires déjà soumises, SÉ-AQLPA visent à convaincre le Tribunal que les conditions sont réunies pour appliquer le principe de précaution (c'est-à-dire de convaincre le Tribunal que l'état de la recherche scientifique indique de façon suffisante l'existence d'un risque).

(Si, dans un premier temps, le Tribunal est effectivement convaincu que les conditions sont réunies pour appliquer le principe de précaution, cela lui permet d'examiner, dans un second temps, s'il y a lieu de suspendre l'étude du dossier jusqu'à ce qu'Hydro-Québec y intègre des mesures de précaution visant à diminuer ou éliminer l'exposition aux radiofréquences tel que déjà recommandé dans le rapport amendé de Madame Brigitte Blais pour SÉ-AQLPA.)

La présente demande de faire témoigner le Dr. David Carpenter fait notamment suite aux réflexions du Tribunal du 5 avril 2012 (n.s, page 202) à l'effet que « *puisque'on parle des effets sur la santé, vous faites venir un médecin et puis le médecin vient expliquer, sur la base de la littérature à laquelle, lui, il se réfère, quel est l'état de la science à ce sujet-là.* ».

Il y a lieu aussi de garder à l'esprit que la présente procédure devant le tribunal administratif qu'est la Régie se distingue d'un litige privé entre deux parties. En effet, il s'agit ici pour le Tribunal de rechercher la vérité, dans une perspective d'intérêt public. Cela nous semble d'ailleurs résulter des réflexions du Tribunal lequel, à juste titre, avait permis au Dr. Plante de témoigner au-delà d'une stricte réponse aux questions qui lui étaient posées en contre-interrogatoire, le Tribunal indiquant alors avec justesse « *que plus d'informations sur la chose, c'est mieux que pas assez. Alors on est très ouvert.* » (n.s. 27 mars 2012, page 118).

Une demande de reconnaissance du statut de témoin-expert du Dr. David Carpenter sera déposée sous peu.

Nous sommes en train de vérifier les disponibilités du Dr. Carpenter, qui réside dans l'État de New York, et les communiquerons à la Régie dès que connues. Celui-ci ne serait toutefois pas disponible entre le 23 avril et le 2 mai 2012. Nous sommes cependant en train de vérifier s'il pourrait venir témoigner à Montréal les 3 et 4 mai 2012 ou, à défaut, à des dates ultérieures en mai 2012. Le Dr. Carpenter a déjà prévu d'être à Montréal le samedi 19 mai 2012, alors qu'il doit, à titre d'invité spécial (« *keynote speaker* »), prononcer une conférence intitulée *The Precautionary Principle in the Wireless Age*. (Monsieur Georges Abiad d'Hydro-Québec est d'ailleurs un autre des conférenciers participant à ce même évènement)

Nous informons la Régie que nous avons déjà antérieurement envisagé de demander à la Régie l'autorisation d'ajouter le Dr. Carpenter à nos témoins aux fins de notre présentation en audience du début avril 2012, mais celui-ci n'était alors pas disponible durant cette période et ce pendant plusieurs semaines.

4. DEMANDE D'AUTORISATION DE TRADUCTION EN ANGLAIS DU TÉMOIGNAGE DU TÉMOIN D'HYDRO-QUÉBEC, LE DR. MICHEL PLANTE

Corollairement au témoignage du Dr. Carpenter, SÉ-AQLPA demandent respectueusement à la Régie de pouvoir faire traduire en anglais le témoignage du témoin d'Hydro-Québec, le Dr. Michel Plante (en contre-interrogatoire dans les notes sténographiques) ainsi que de pouvoir obtenir de façon intérimaire le remboursement des frais de traduction sur présentation à Hydro-Québec des pièces justificatives. La traduction serait déposée publiquement auprès de la Régie dès que disponible.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.